

Rachida Dati

*Ancien Ministre,
Ancien Député Européen,
Maire du VII^e Arrondissement*

Paris, le **04 MAI 2023**

Réf : RD/BBM/LE

Monsieur le Maire,



La Ville de Paris s'est dotée d'une police municipale en 2021. J'ai soutenu, avec le Groupe Changer Paris que je préside, sa création.

Comme vous le savez, son objectif est de veiller à la tranquillité de l'espace public en prévenant et en luttant contre les incivilités du quotidien. Dans le 7^e elle est également mobilisée dans la lutte contre l'insécurité notamment sur le Champ de Mars.

Dans cette perspective, il m'apparaît nécessaire de renforcer les moyens de la police municipale et d'envisager le déploiement de nouveaux dispositifs afin de garantir la sécurité des habitants et visiteurs du 7^e.

L'augmentation des effectifs de la police municipale dans l'arrondissement est une mesure essentielle pour garantir la sécurité des habitants du 7^e et des visiteurs. Ainsi, il est indispensable que les policiers recrutés soient, dès à présent, affectés en priorité au 7^e afin d'être déployés sur l'ensemble de l'arrondissement.

De plus, la création d'une brigade équestre de la police municipale permettra d'assurer une présence policière dissuasive notamment sur les zones touristiques comme le Champ de Mars ou le Quai d'Orsay.

Il est également nécessaire que des équipements adaptés soient fournis aux policiers municipaux afin qu'ils accomplissent leurs missions. Dans le 7^e, des outillages spécifiques pour pallier aux problématiques des abords du Champ de Mars sont nécessaires.

D'une part, il s'agit de fournir l'équipement permettant l'ouverture des trappes sur la voie publique dans lesquelles les vendeurs à la sauvette peuvent cacher de la marchandise ou des affaires personnelles.

.../...

D'autre part, il s'avère pertinent d'équiper les agents de sabots adaptés à l'immobilisation et à la mise en fourrière de véhicules en stationnement gênant prolongé, en particulier les bus.

De plus, l'installation de radars urbains nouvelle génération permettrait de verbaliser les excès de vitesse, mais aussi les stationnements illicites, les ceintures non portées, ou encore les téléphones au volant.

Enfin, ces mesures doivent être accompagnées par le recrutement d'Agents de Surveillance Principale de Paris (ASPP) au sein de la police municipale.

En effet, ces agents sont les seuls à être habilités à pratiquer l'encaissement immédiat des amendes délivrées aux chauffeurs d'autocars coupables de stationnement sauvage sur la chaussée.

Nous sommes à votre disposition pour mettre en œuvre l'ensemble de ces dispositifs le plus rapidement possible.

Sachant pouvoir compter sur votre compréhension et votre action, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Je compte sur toi !



Rachida DATI

Monsieur Nicolas NORDMAN
Adjoint à la Maire de Paris en charge
de la prévention, de la sécurité et de la police municipale
Hôtel de Ville
Place de l'Hôtel de Ville
75004 Paris